



Je ne peux pas payer la facture car l'entreprise a déposé le bilan

Par **mny pausa**, le **24/09/2011** à **21:45**

Bonjour,

Janvier 2011, nous avons conclu un contrat avec une entreprise "florissante" du coin pour changer notre porte d'entrée. La date idéale pour le fournisseur et nous même était d'effectuer le chantier courant avril. Date respectée. Cependant, lors de la signature, il était convenu que nous ne paierons la facture qu'en septembre, quand le crédit d'impôt de nos fenêtres (chantier effectué en septembre 2010) nous serait reversé, mais, que pour se couvrir ils nous faisaient signé une demande de crédit Sofinco bien que j'étais contre car sans le crédit d'impôt je pouvais quand même les payer car j'avais cette somme en économie. Qu' il ne fallait pas s'inquiéter, que le crédit ne se déclencherait que s'il faisait signe à Sofinco en cas de non paiement. Nous voulons payer mais l'entreprise est en liquidation comment cela se passe-t-il dans ce cas précis, que doit on faire pour le crédit en attente? Merci d'avance pour vos réponses
Cordialement

Par **Claralea**, le **25/09/2011** à **10:00**

Pour le crédit, s'il ne vous a pas encore été octroyé, demandez en l'annulation

Pour la facture, vous risquez d'être contacté par le liquidateur judiciaire qui essaiera de récupérer les créances

Par **mny pausa**, le **25/09/2011** à **13:14**

Bonjour,

Merci pour cette réponse. Je vais me diriger alors vers la société de crédit pour lui expliquer la situation et éviter ce crédit qui pour ma part n'a pas lieu d'être.

Cordialement

Par **Claralea**, le **25/09/2011** à **21:38**

Vous leur expliquez que la société est en liquidation judiciaire

Par **mnypausa**, le **26/09/2011** à **10:05**

Bonjour,

je viens de joindre Sofinco et ils viennent de m'apprendre que les 3300€ auraient déjà été versé et qu'il y avait juste eu un accord sur un report d'échéance c'est à dire 6 mois. J'ai appuyé mes propos en disant que j'avais pris conseil auprès d'un avocat et que la société était en liquidation. J'ai évoqué l'idée de solder le dossier de suite et qu'ils me fassent grâce des intérêts qui courent depuis 6 mois mais apparemment ils ne sont pas "chauds". J'ai le sentiment d'avoir été arnaquée par notre fournisseur de fenêtre car même si nous les avons payé en tps et en heure le crédit était déjà enclenché et en janvier 2011 (lors du devis de la porte d'entrée) ils devaient être déjà mal pour faire ce genre de pratique. j'attends un appel de Sofinco pour le montant total de la somme à payer 3300€ + intérêts. Je crains le pire vu le tx auquel ils prêtent leur argent. Que dois-je faire car je ne veux pas payer les intérêts?

Je suis depuis des années méfiante sur ce genre de chose mais là je n'ai rien vu venir, je me sens très mal d'être tombée ds ce piège.

Cordialement

Par **mnypausa**, le **01/10/2011** à **00:05**

La personne m'a rappelée comme convenu elle m'a fait grâce des frais d'annulation du crédit mais j'ai qd même à payer 118 € 6 mois d'intérêts intercalaires. Je suis vraiment dégoutée surtout qd ce moment je suis au chômage les 2 ou 3 mois qui vont venir vont être un p'tit peu difficile.

Par **Claralea**, le **01/10/2011** à **12:38**

Et bien vous êtes tombé sur une bonne boîte de crédit, vous vous en sortez bien ! Et vous êtes prévenu pour la prochaine fois

Par **mnypausa**, le **03/10/2011** à **12:54**

Bonjour,

la personne était très compréhensive mais ils ont un règlement et ne peuvent pas y déroger je le comprends, je n'ai pas pu négocier les intérêts intercalaires, c'est ainsi même si cela ns met ds une situation un peu délicate mais ns ns en sortons pas trop mal car je pense que si ns avons été grugés d'autres clients le sont aussi et sûrement pire que ns. Plus que qqes jours d'attente et le problème sera définitivement réglé.

Cordialement